

## PAROISSE DU PIED DU JURA

### Rapport de la commission de gestion sur le « Préavis pour la réaffectation de fonds de réserve »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion s'est réunie le lundi 9 mars 2020 pour prendre connaissance du préavis susmentionné, en présence de Mesdames Nelly Croisier et Myriam Zurcher.

Réaffecter les comptes 2351 à 2355 ainsi que les comptes 2358 à 2360 en les répartissant dans deux fonds déjà existants : le « fonds pour projet paroissial 2014-2019 » renommé « fonds pour projets paroissiaux » et le « fonds pour locaux paroissiaux » renommé « fonds pour locaux et matériel » est une proposition qui nous paraît très judicieuse. Le bilan offrira ainsi une vision plus claire et plus concise des fonds de réserve et leur utilisation permettra une plus grande souplesse en cas de besoin. Et nous rappelons que l'utilisation de ces fonds ne se fera pas sans l'accord de l'Assemblée paroissiale.

La commission de gestion approuve donc cette réaffectation de fonds de réserve et propose à l'Assemblée d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission de gestion :

Isabelle Cretegny   
Mireille Besson 